



Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 5, numéro 1

Hiver - Printemps 2010

Nouvelle publication pour les municipalités
Trousse d'information pour le coordonnateur
municipal de la sécurité civile
P. 3

Stations nivométriques du MDDEP
Un outil pour la précision des crues printanières
P. 7

Le 4 août 2009 à Mont-Laurier
Des intervenants aguerris ont fait face à la tempête
P. 11

Et plus encore!





Mot du sous-ministre associé

La récente campagne de vaccination de la population contre la grippe A (H1N1) nous a fait réaliser à quel point une opération de cette envergure exige, d'une part, la mobilisation d'un nombre considérable d'intervenants provenant principalement du domaine de la santé et, d'autre part, la coordination des activités à mettre en place pour en assurer le bon déroulement. Sur ce dernier point, Sécurité civile Québec a su faire profiter les autorités gouvernementales de son expertise dans ce domaine.

Nous avons aussi pu constater combien la participation et le dévouement des personnes bénévoles ont été nécessaires pour faciliter la réalisation d'une telle campagne.

En tant que coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, j'ai à cœur de mobiliser et de recruter davantage de bénévoles afin d'augmenter notre capacité collective à répondre aux besoins pressants de la population pendant et après des sinistres. À cet effet, des actions ont été entreprises au ministère de la Sécurité publique pour favoriser le bénévolat en sécurité civile. Concrètement, les bénévoles bénéficient maintenant d'une couverture d'assurance gouvernementale en cas d'accident lors d'interventions ou d'exercices de formation. De plus, des dossards, des vestes et des casques de sécurité leur sont fournis afin de les identifier et de les protéger adéquatement. Les bénévoles peuvent également réclamer certaines dépenses de déplacement ou de subsistance. Et je ne veux pas passer sous silence la formation en ligne *S'initier à la sécurité civile*, qui est un préalable pour l'obtention de la carte d'accréditation de bénévole en sécurité civile délivrée par le ministère.

Comme vous voyez, toutes ces actions encourageant la participation accrue de bénévoles en sécurité civile permettent d'accroître notre « force de frappe » afin de mieux protéger la population, les biens et l'environnement en cas d'urgence.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile



À l'agenda

Semaine de la sécurité civile

Dates : 2 au 8 mai 2010

Thème : *Votre famille est-elle prête?*

Web : www.securitecivile.gouv.qc.ca,
rubrique *Semaine de la sécurité civile*
et
www.preparez-vous.ca

Congrès de l'ACSIQ

Dates : 22 au 25 mai 2010

Lieu : Centre des congrès de Québec

Thème : *Les services d'incendie de demain...
une vision d'avenir*

Information : 450 464-6413

Web : www.acsiq.qc.ca, rubrique *Activités*,
section *Congrès*

Assises de l'Union des municipalités du Québec

Dates : 13 au 15 mai 2010

Lieu : Centre des congrès de Québec

Thème : *La municipalité : une grande famille,
un pont entre les générations*

Information : 514 282-7700 poste 251

Web : www.umq.qc.ca/_assises/index.htm

Vision Géomatique 2010

Dates : 16 et 17 juin 2010

Lieu : Saguenay

Thème : *Le futur... dès maintenant*

Information : 418 698-5995

Web : www.visiongeomatique.ca



Gestion des risques

Nouvelle publication pour les municipalités

Trousse d'information pour le coordonnateur municipal de la sécurité civile

Par Benoît Matte

Le ministère de la Sécurité publique a réalisé la *Trousse d'information pour le coordonnateur municipal de la sécurité civile* pour permettre à la personne nouvellement nommée ou déjà en poste qui agit en tant que coordonnateur de la sécurité civile dans la municipalité de trouver rapidement de l'information générale sur son rôle, sur l'organisation de la sécurité civile dans la municipalité et au Québec, ainsi que sur d'autres aspects de la sécurité civile la concernant. La trousse est donc un document de référence à conserver.

Comme son nom l'indique, la trousse est destinée à la personne qui agit en tant que coordonnateur de la sécurité civile dans la municipalité. Elle contient dix fiches d'information sur les sujets suivants :

- Le rôle du coordonnateur municipal de la sécurité civile
- L'organisation de la sécurité civile dans la municipalité
- Le plan municipal de sécurité civile
- Comment est organisée la sécurité civile au Québec?

- La coordination de l'intervention en situation de sinistre
- L'aménagement du site de sinistre
- La déclaration de l'état d'urgence dans la municipalité
- L'aide financière gouvernementale en sécurité civile
- La formation en sécurité civile du personnel municipal
- Le soutien offert en sécurité civile par le ministère de la Sécurité publique

Cette trousse est disponible, sur demande, auprès de la direction de la sécurité civile de votre région. Elle sera aussi accessible, au début de mars, sur Internet à www.securitecivile.gouv.qc.ca. Les coordonnées des directions régionales de la sécurité civile se trouvent à cette même adresse Internet.



Nouveau régime de financement des centres d'urgence 9-1-1

Collaboration spéciale

Depuis le 1^{er} décembre 2009, les fournisseurs de services téléphoniques prélèvent sur la facture de leurs clients une taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, si bien que tous les clients d'un service téléphonique sont tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1.

Pour ce faire, le gouvernement a adopté un règlement pour encadrer cette taxe municipale. Le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, en vigueur depuis le 26 juin 2009, détermine les conditions et modalités relatives à la perception de la taxe par les fournisseurs de services téléphoniques et sa remise au ministre du Revenu. On y définit aussi les conditions et modalités relatives à la remise du produit de la taxe par le ministre du Revenu à l'Agence de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour en assurer la répartition équitable entre les municipalités.

Le règlement précise également :

- la base d'imposition de la taxe, soit la définition des expressions « service téléphonique » et « client »;
- le montant de la taxe, soit 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ, selon le cas;
- la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} décembre 2009.

Afin que la taxe municipale pour le 9-1-1 puisse entrer en vigueur à la date prévue, chaque municipalité locale devait adopter son règlement décrétant l'imposition de cette taxe et devait le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au plus tard le 30 septembre 2009, pour approbation du ministre. Toute MRC, agissant à titre de municipalité locale pour son territoire non organisé, devait aussi adopter un tel règlement. Dans le cas des agglomérations, l'adoption du règlement incombait au conseil d'agglomération de la municipalité centrale plutôt qu'aux conseils des municipalités reconstituées, étant donné que le centre d'urgence 9-1-1 est une compétence d'agglomération.

Rappelons que l'Entente 2007-2013 sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, conclue en avril 2006, a prévu qu'une mesure serait mise en œuvre afin de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1. Il a été décidé que cette mesure prendrait la forme d'une taxe municipale qui remplacerait l'actuel tarif municipal. Auparavant, seuls les fournisseurs de services téléphoniques par fil percevaient cette taxe en vertu d'ententes avec les municipalités. L'Assemblée nationale a adopté, en juin 2008 (projet de loi n° 82) et en juin 2009 (projet de loi n° 45), les dispositions requises pour la mise en œuvre de cette mesure.

Information :

Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire
Direction générale de la fiscalité
418 691-2015
www.mamrot.gouv.qc.ca



Nouvelles dispositions à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Restrictions à la délivrance de permis dans les zones de contraintes

Par Amélie Genois

En juin 2009, de nouveaux pouvoirs ont été introduits à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour régir l'utilisation du sol dans les zones de contraintes naturelles, comme les zones exposées aux glissements de terrain. Les articles 145.42 et 145.43 permettent aux municipalités de rendre la délivrance d'un permis conditionnelle aux conclusions d'une expertise technique et d'imposer des conditions dans une zone de contraintes prévue aux règlements d'urbanisme.

La prise en compte des aléas naturels en aménagement du territoire et en urbanisme constitue une des mesures de prévention privilégiée par le gouvernement pour atténuer les risques de sinistre. La prévention est désormais considérée comme une dimension incontournable en gestion des risques et l'élément autour duquel doivent s'articuler les efforts en matière de sécurité civile.

Afin de régir l'utilisation du sol dans les zones de contraintes, deux façons de faire s'offrent maintenant aux municipalités : les pouvoirs normatifs habituels déjà prévus par les articles 113 et 115 et le pouvoir discrétionnaire accordé par les articles 145.42 et 145.43 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Pouvoirs permettant de régir dans les zones de contraintes

Les articles 113 et 115 permettent d'adopter des dispositions réglementaires de zonage et de lotissement en vue de régir ou de prohiber les usages du sol, les constructions et les ouvrages dans les zones de contraintes naturelles. La municipalité peut déjà exiger certains documents à l'appui d'une demande de permis en vue de vérifier la conformité aux règlements, mais ne laisse aucune discrétion lui permettant notamment de refuser le permis.

Quant aux articles 145.42 et 145.43, ils confirment la possibilité d'assujettir la délivrance d'un permis aux conclusions d'une expertise technique assurant la sécurité des interventions projetées. Ils permettent aussi l'application de conditions supplémentaires aux dispositions réglementaires. Ces dernières peuvent être tirées des recommandations de l'expertise produite à l'appui de la demande de permis. Cette façon de faire reconnaît le rôle de l'information

et l'analyse d'experts dans l'évaluation du risque tout en laissant au conseil municipal la décision de délivrer ou non le permis. On s'assure ainsi qu'aucun permis ou certificat ne peut être délivré dans une zone de contraintes naturelles, sans qu'un expert ait statué sur la possibilité ou non d'y autoriser des constructions, des ouvrages ou des travaux et ait recommandé la manière de les exécuter.



L'application des restrictions à la délivrance d'un permis doit être prévue au préalable dans un règlement à caractère discrétionnaire. Cette condition implique de soumettre la demande de permis ainsi que l'expertise produite au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour recommandation au conseil municipal qui prendra la décision finale concernant la délivrance du permis.

L'article 145.42 ne sera d'aucune utilité dans une zone où l'on veut interdire certains usages ou imposer une interdiction générale; cela devra se faire par l'entremise des pouvoirs normatifs habituels. Il en sera de même si la municipalité doit prévoir une interdiction globale pour se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement qui concernent les zones de contraintes naturelles.

La municipalité peut adopter un règlement en vertu de l'article 145.42 pour se conformer aux règles du schéma d'aménagement et de développement ou pour régir un objet qui n'y est pas traité. À titre d'exemple, si une municipalité voulait régir le développement à proximité d'une falaise rocheuse sur son territoire, elle devrait déterminer la zone de contraintes dans son règlement de zonage et adopter un règlement sur les restrictions à la délivrance de permis

Articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	Pouvoirs
113 (Règlement de zonage) 115 (Règlement de lotissement)	<ul style="list-style-type: none"> La délivrance du permis s'appuie sur les règles édictées aux règlements de zonage et de lotissement. Le permis est délivré par le fonctionnaire désigné.
145.42, 145.43 (Règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes)	<ul style="list-style-type: none"> La délivrance du permis s'appuie sur les conclusions et les recommandations de l'expertise, sur la recommandation du CCU et sur les conditions imposées par le conseil municipal. Le permis est délivré par résolution du conseil municipal.





de manière à pouvoir exiger une expertise géotechnique confirmant la sécurité du site.

Zones exposées aux glissements de terrain

Le cadre normatif accompagnant les nouvelles cartes de zones exposées aux glissements de terrain produites depuis 2003 par le gouvernement est conçu précisément de manière à favoriser le recours aux articles 145.42 et 145.43. Le cadre normatif prescrit les règles applicables pour certains types de constructions, de travaux et d'usages dans les zones exposées aux glissements de terrain. À l'intérieur de ces zones, les constructions, travaux et usages sont permis uniquement si une expertise géotechnique confirme la possibilité de réaliser ces interventions de manière sécuritaire. Les cartes représentent les zones exposées aux glissements de terrain à l'intérieur desquelles seul un expert en géotechnique peut statuer sur les constructions, travaux ou usages qu'il est possible de réaliser en toute sécurité.

Dans une perspective de développement durable, on doit agir en amont des sinistres de façon à les éviter ou à en réduire les conséquences potentielles. En régissant l'occupation du sol pour limiter l'exposition de personnes et de biens à des aléas potentiels, on exerce ainsi un contrôle direct sur les conséquences pouvant découler des sinistres.

Information :

Conditions préalables à la délivrance d'un permis dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières
Bulletin Muni-express N° 7 – 5 août 2009
www.mamrot.gouv.qc.ca, rubrique Publications,
section Périodiques et bulletins

M^{me} Amélie Genois
Conseillère en aménagement du territoire
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 40061
Amelie.Genois@msp.gouv.qc.ca



Gestion des risques

Le nouveau Réseau unifié de transport terrestre du Québec

Une cartographie intégrée pour une meilleure connaissance des accès au territoire

Par Louis Laberge (MRNF) et Gaétan Poulin (MTQ)

L'ensemble des réseaux de transport terrestre du Québec sera bientôt consigné dans une base de données unifiée regroupant des données issues des diverses sources d'information géospatiales des ministères et organismes producteurs. Cette initiative favorisera les interventions sur des territoires parfois méconnus qui requièrent une connaissance adéquate des grands réseaux d'accès, tant en milieu urbain, rural que forestier.

La communauté géomatique gouvernementale bénéficiera ainsi d'une base de données commune des grands réseaux de transport terrestre sur le territoire québécois. Il s'agit d'une offre évolutive, basée sur l'amélioration de la cohérence et de l'actualisation des données qui pourront garantir la validité et la longévité de cette réalisation collective.

Jusqu'à tout récemment, la connaissance sur les grands réseaux de transport était éclatée. En effet, chaque organisme, selon son mandat de cartographie, de gestion des transports, d'exploitation ou de mise en valeur du territoire public et des ressources, dressait un portrait en fonction de ses besoins, à partir d'une nouvelle compilation ou d'une récupération de données cartographiques existantes.

Collaborations interministérielles

Dans la foulée des premières approches de collaboration, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère des Transports du Québec (MTQ), de concert avec le Directeur général des élections et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ont élaboré un premier projet d'intégration des données issues de sources gouvernementales. Ce projet a donné naissance au réseau routier intégré de la géobase Adresses Québec qui comprend près de 400 000 tronçons et

Partage des responsabilités sur les grands réseaux routiers au Québec

Responsabilité	Kilomètre
Ministère des Transports du Québec (MTQ) (Autoroutes, routes nationales, régionales, collectrices et locales)	30 299
Municipalités (Rues et routes principalement locales)	102 000
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (Chemins forestiers, chemins d'accès en territoire public)	Plus de 100 000
Hydro-Québec (en 2003)	3 325
Organismes fédéraux (en 2003) (Autoroute Bonaventure, ponts fédéraux, CCN)	534

Source : Rapport annuel de gestion, Ministère des Transports du Québec 2008-2009; MRNF

130 000 kilomètres de rues et de routes sur lesquelles il est possible de repérer des adresses municipales. Les données utilisées proviennent de la base de données topographiques du MRNF, de



la base géographique routière du MTQ et des données provenant de certains partenaires municipaux ou de nouvelles saisies à partir d'orthophotographies aériennes.

Le nouveau projet de Réseau unifié de transport terrestre du Québec (RTTQ) est complémentaire à la géobase *Adresses Québec*. Il est le fruit d'un partenariat entre le MTQ et le MRNF (Information géographique, Forêts Québec, et Secteur des opérations régionales). Les travaux d'arrimage sont assurés par le MRNF qui agit notamment en tant qu'intégrateur géomatique.

Ainsi, les données de ce réseau sont recueillies directement à la source chez leurs producteurs officiels, conformément au principe de base adopté dans l'Approche de Coopération en Réseau pour l'Information géographique (ACRIgéo). Les données seront ainsi intégrées pour constituer le réseau unifié et mises à jour régulièrement.

Le RTTQ comporte cinq grandes catégories de données :

1. les routes et rues du réseau intégré de la géobase *Adresses Québec*;
2. les routes d'accès au territoire, soit les chemins carrossables en véhicule à deux roues motrices en territoire forestier et permettant un libre accès au territoire;
3. les routes complémentaires, soit les chemins à accès plus restreint, les chemins ou sentiers devant être empruntés en véhicule à quatre roues motrices et les chemins d'hiver pour l'exploitation forestière ou encore les chemins non carrossables identifiés dans la cartographie topographique;

4. les structures connexes, ponts, tunnels, viaducs ou traverses maritimes, sous la responsabilité du MTQ ou du MRNF;
5. les routes récréotouristiques, comme les sentiers de motoneige, de VTT et les pistes cyclables.

La réalisation du projet s'inscrit dans les plans d'action des partenaires. Une structure de gestion et de collaboration a été mise en place pour officialiser les partenariats et définir les règles de partage et de diffusion de cette base de données unifiée, grandement attendue par les utilisateurs. Les équipes de gestion, de collecte, d'arrimage des données et les utilisateurs en région ont su mettre en commun leur expertise pour la réussite du projet.

Les perspectives d'avenir du projet sont également encourageantes. Le modèle de données supportant le RTTQ permettra un mode de gestion des données par référence linéaire (LRS) et, à plus long terme, l'exploitation d'outils de géosynchronisation pour une gestion partagée des données et des mises à jour en continu.

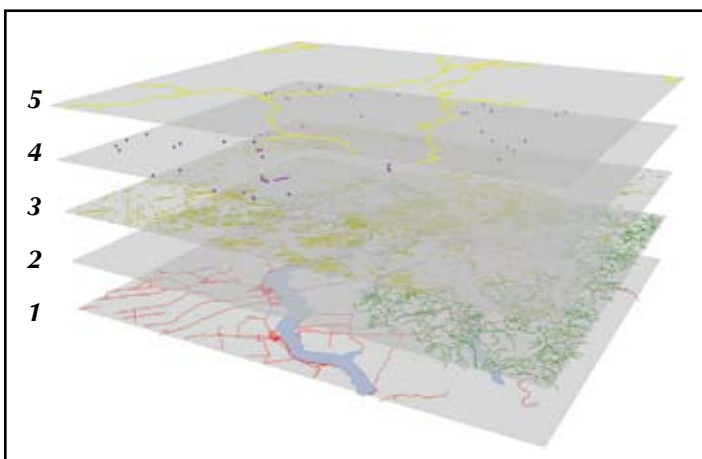
Le RTTQ pourra servir d'ossature commune pour l'élaboration d'applications sectorielles ou encore d'applications génériques d'optimisation de parcours ou de gestion des itinéraires. Ces possibilités d'innovations ouvrent la voie à de nombreuses applications sectorielles qui ne manqueront sans doute pas d'émerger.

Rappelons enfin que l'implantation de la base de données géospatiales du RTTQ se fonde sur des concepts ouverts qui permettront l'enrichissement de son contenu au fil des collaborations des nombreux acteurs et utilisateurs des réseaux de transport terrestre au Québec.

L'ensemble de la communauté géomatique québécoise aura accès à une information plus adaptée à ses besoins afin de mieux connaître le territoire à partir de ses applications de localisation. Ainsi, la gestion du transport des biens et des marchandises, la gestion du réseau de chemins forestiers et la circulation des personnes en territoire privé ou public seront améliorées.

Information :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
M. Louis Laberge
louis.laberge@mrnf.gouv.qc.ca

Ministères des Transports du Québec
M. Gaétan Poulin
gaetan.poulin@mtq.gouv.qc.ca



Stagiaires en gestion des risques majeurs

Collaboration spéciale

Vous avez un projet de stage pour l'été? N'hésitez pas à demander le curriculum vitae des étudiants du programme *Gestion des risques majeurs*. Pour obtenir leur diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des risques majeurs de l'Université du Québec à Montréal, les candidats doivent compléter leur formation par un stage d'une durée minimale de deux mois dans le domaine des risques majeurs. Prenez connaissance de l'offre de stagiaires disponibles dès le début de mai, pour le trimestre été 2010. Le Profil des stagiaires 2010 est accessible dans le Web.

Information :
www.er.uqam.ca/nobel/k22761/stages/grm.pdf
M. Michel Dufault, agent de stage, 514 987-3000, poste 4887
dufault.michel@uqam.ca



Gestion des risques

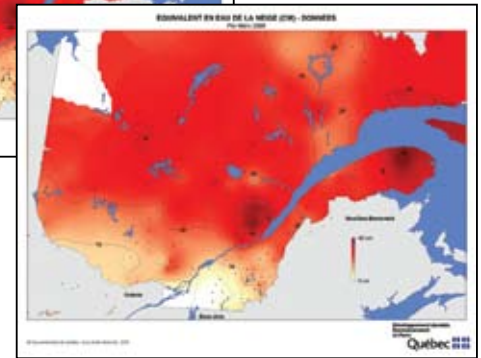
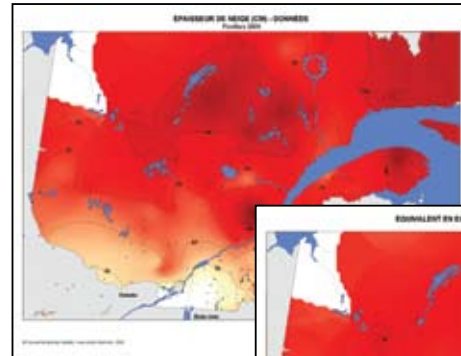
Stations nivométriques du MDDEP

Un outil pour la prévision des crues printanières

Par **Éric Larrivée (MDDEP)**

La Direction du suivi de l'état de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est responsable de l'exploitation d'un réseau de 103 stations nivométriques. Les données nivométriques, qui rendent compte des mesures de la neige au sol, sont utilisées principalement pour prévenir les crues printanières et suivre l'évolution de la couverture de neige.

En tenant compte des données nivométriques et des conditions météorologiques, il est alors possible d'évaluer le débit des cours d'eau, au moment de la débâcle printanière et durant toute la saison du dégel, et de mieux prévoir ainsi les inondations. Afin d'assurer une couverture complète et bien définie des régions et des bassins hydrographiques de la province, un partenariat a été établi entre le MDDEP, Hydro-Québec, Rio Tinto Alcan, l'Université Laval, le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Churchill Falls (Labrador) Corporation et Ontario Power Generation. Avec plus d'une centaine de stations réparties dans des endroits qui présentent un intérêt particulier pour chacune de ces organisations, ce partenariat permet de compléter les données fournies par le réseau du MDDEP. Celui-ci assure la gestion, l'interprétation et la transmission des données à ses partenaires.



L'épaisseur de la neige au sol est mesurée, puis une carotte en est extraite et pesée afin d'évaluer son équivalent en eau et sa densité.

MDDEP

Le saviez-vous?

À l'hiver 2008, où des records de précipitations ont été battus dans la plupart des régions du Québec, le réseau de stations nivométriques a permis de prévoir que, à la mi-mars, il y aurait en moyenne près de 300 millimètres d'eau sous forme de neige au sol à la grandeur du Québec, soit une fois et demie la quantité habituellement attendue, et jusqu'à 630 millimètres d'eau dans les Laurentides, soit une augmentation de 250 millimètres.

Site de relevé nivométrique

Le site de relevé nivométrique est constitué de 10 points d'échantillonnage répartis uniformément le long d'un sentier d'une largeur de 1 mètre et d'une longueur de 300 mètres. Le site est situé en milieu forestier afin d'être à l'abri des vents violents. Autour de chaque point, la forêt est déboisée dans un rayon de 3 mètres, nivelée sur 1,5 mètre et bien dégagée verticalement. Le site est donc représentatif de la variabilité des conditions de la neige que l'on observe généralement dans un secteur ainsi que de la topographie avoisinante. Chaque automne, il faut nettoyer le site afin de conserver un accès facile aux points d'échantillonnage et de permettre le prélèvement des échantillons sans rencontrer d'obstacles entre la surface du manteau de neige et le sol. L'eau de fonte s'écoule dans un même bassin hydrographique.

Pour effectuer un relevé nivométrique, il faut établir des valeurs représentatives des quantités de neige au sol sur un site de relevé nivométrique donné. L'épaisseur de la neige au sol est mesurée, puis une carotte en est extraite et pesée afin d'évaluer son équivalent en eau et sa densité. Des valeurs représentatives sont obtenues en calculant la moyenne des résultats obtenus aux dix points du site de relevé nivométrique. On effectue les relevés nivométriques à des périodes prédéterminées, soit à la fin de janvier, à la fin de février et, par la suite, au milieu et à la fin de chaque mois, et ce, tant qu'il y a de la neige au sol.

Après chaque période où sont effectués les relevés nivométriques, les résultats des travaux font l'objet d'une publication comprenant des tableaux des valeurs par région hydrographique. Les données y sont également cartographiées et comparées aux médianes obtenues à l'échelle de la province. Le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Environnement Canada, le Centre d'expertise hydrique du Québec, la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick reçoivent et utilisent couramment ces données.

Information :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Service Info-Climat
Info-Climat@mddep.gouv.qc.ca
418 521-3820, poste 4579

Info-Climat

Service de l'information sur le milieu atmosphérique
Direction du suivi de l'état de l'environnement
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Outils à explorer pour évaluer la résilience d'une organisation

Par Benoît Robert, Centre risque & performance

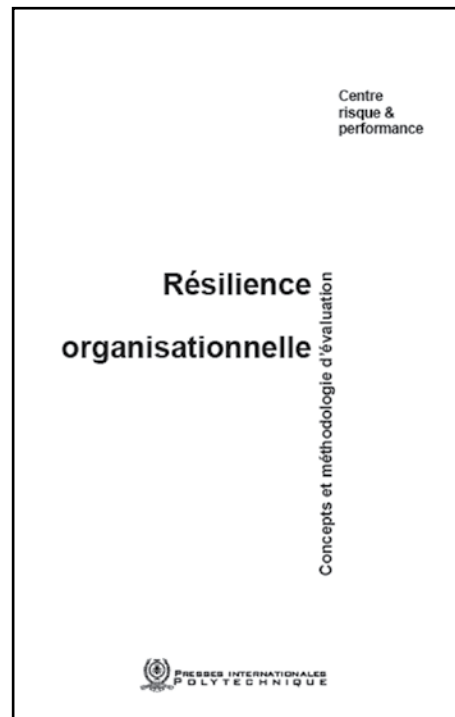
Le Centre risque & performance de l'École Polytechnique de Montréal a récemment publié un ouvrage collectif sur la résilience organisationnelle. Ce document d'une quarantaine de pages consolide ainsi la théorie sur la résilience organisationnelle, établit une terminologie commune et propose une méthodologie d'évaluation de la résilience.

C'est le sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) sur la résilience des systèmes essentiels qui a demandé au Centre risque & performance de l'École Polytechnique de Montréal de déterminer les bases conceptuelles et méthodologiques de l'évaluation de la résilience. Le document présente des définitions et des concepts de la résilience et explique, avec des exemples concrets, les principes méthodologiques de son évaluation. Ce guide s'adresse principalement aux municipalités, aux gestionnaires de réseaux et aux responsables des mesures d'urgence qui souhaitent se doter d'outils de gestion accessibles et efficaces.

Cette nouvelle tendance internationale qu'est la résilience correspond à une volonté internationale des gouvernements de développer au sein de leurs institutions une culture autour de ce concept et de mettre en œuvre des stratégies judicieuses pour y arriver.

Le gouvernement du Québec entend exercer un rôle de chef de file et sensibiliser les intervenants publics et privés responsables de systèmes essentiels à la nécessité d'assurer un approvisionnement constant de ressources essentielles à la population, mais aussi aux autres systèmes interdépendants. Ces infrastructures, telles les réseaux électriques, routiers, de télécommunications, de distribution de gaz, occupent une place stratégique dans le bon fonctionnement de toute organisation. Il faut aussi s'assurer que les intervenants prennent des mesures de prévention compatibles et cohérentes pour réduire la vulnérabilité de ces systèmes afin de maintenir ou de rétablir le fonctionnement des systèmes essentiels à un niveau de fonctionnement acceptable malgré des défaillances qui pourraient survenir.

Pour concrétiser ce leadership, l'OSCQ a décidé d'implanter, en 2008, une démarche pour accroître la résilience des systèmes essentiels. Cette démarche doit reposer sur une méthodologie éprouvée. Pour ce faire, divers ministères et organismes gouvernementaux coordonnent douze tables sectorielles correspondant à douze secteurs d'activité considérés comme étant essentiels.



Centre risque & performance

Tendance internationale

De nombreux pays ont adopté de grandes orientations sur la résilience. Ainsi, les États-Unis ont mis en place, en 2008, un cadre de référence pour leurs travaux sur la résilience au moyen d'une réforme intitulée *Building a Resilient Nation : Enhancing Security, Ensuring a Strong Economy*. En Australie, le gouvernement a également adopté en 2008 une stratégie d'amélioration de la résilience. Quant au Canada, la Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles et le Plan d'action sur les infrastructures essentielles visent le renforcement des administrations fédérales, provinciales et territoriales

Information :

Résilience organisationnelle : concepts et méthodologie d'évaluation
Centre risque & performance, École Polytechnique de Montréal
www.polymtl.ca/crp/doc/Resilience-organisationnelle-Final.pdf

Démarche de planification gouvernementale, La résilience des systèmes essentiels au Québec
Résilience, Volume 4, numéro 1, Hiver – Printemps 2009, p. 4-5



Réponse au sinistre

Sécurité nautique

La Garde côtière auxiliaire canadienne propose un partenariat aux municipalités

Par Louis Melançon, Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)

La Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) s'apprête à déployer une vaste campagne afin d'offrir aux municipalités et MRC riveraines de conclure des ententes en recherche et sauvetage maritimes avec les unités de sauveteurs bénévoles situées sur leur territoire. Pour ce faire, l'organisme effectuera une tournée des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent, du Saguenay et du Richelieu.

Les municipalités du Québec doivent mettre à jour leur schéma de couverture de risques afin de se conformer aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie. Ce schéma, axé prioritairement sur la sécurité incendie, peut aussi inclure la couverture d'autres risques, dont la sécurité nautique, pour les MRC et municipalités situées au bord d'un cours d'eau. Malgré leur volonté d'offrir à leurs citoyens une sécurité globale, incluant la sécurité sur l'eau, plusieurs municipalités n'ont ni la compétence ni les équipements nécessaires pour le faire.

Devant cette situation, la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) propose de mettre ses sauveteurs bénévoles au service des municipalités riveraines. Elle est convaincue que des ententes, comme il en existe notamment à Longueuil et à Rimouski, permettraient de réduire le nombre et la gravité des accidents sur l'eau et, ultimement, de sauver des vies.

Le sauvetage nautique : experts exigés

Un sauvetage nautique ne s'improvise pas. Il exige des gens formés disposant des bons équipements. Les quelque 700 sauveteurs bénévoles de la section Québec de la Garde côtière auxiliaire canadienne sont des experts en recherche et sauvetage maritimes. Ce sont des passionnés de navigation qui sont prêts à donner de leur temps pour porter secours aux personnes en détresse sur l'eau. Ils ont tous reçu une formation rigoureuse, et leurs embarcations disposent de tous les équipements nécessaires pour procéder à un sauvetage efficace, sécuritaire et rapide. Quand il est question de sauvetage, chaque minute compte.

Les ententes entre la Garde côtière auxiliaire canadienne et les municipalités peuvent aller d'une somme annuelle versée à l'unité, afin qu'elle réponde à tous les accidents nautiques qui se produisent sur leur territoire, au simple prêt d'un local pour que l'unité tienne ses réunions en échange de cours de prévention.



GCAC

La Garde côtière auxiliaire canadienne

Fondée en 1978, la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) est un organisme sans but lucratif, indépendant de la Garde côtière canadienne, mais qui la seconde dans les opérations de recherche et sauvetage.

La section québécoise, la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec), existe depuis près de 30 ans. Elle compte environ 700 sauveteurs bénévoles répartis dans 55 unités situées le long du fleuve Saint-Laurent, de Cornwall à Blanc-Sablon, en incluant la péninsule gaspésienne jusqu'à la baie des Chaleurs, de même que sur les rivières Saguenay et Richelieu, et une partie de la rivière Outaouais. Son siège social se trouve à Sorel-Tracy.

Les appels de détresse sont acheminés directement au centre de sauvetage maritime en composant *16 ou #16 ou encore en utilisant le canal 16 d'une radio maritime VHF. Toutes les municipalités riveraines situées sur le territoire couvert par la GCAC (Québec) devraient aviser leurs services 9-1-1 de transférer sans délai les appels de détresse sur l'eau au centre de sauvetage qui se chargera de dépêcher un sauveteur bénévole sur les lieux du sauvetage dans les meilleurs délais.

Information :

Garde côtière auxiliaire canadienne du Québec
www.ccg-gcac.org/home/home_f.asp



En région

Entente de bassin à la MRC des Pays-d'en-Haut *Méthodes pour contrôler l'érosion*

Par Lise Gariépy

La MRC des Pays-d'en-Haut a fait un ajout à son schéma d'aménagement et de développement pour réglementer la mise en place de méthodes de contrôle de l'érosion. Désormais, des mesures devront être prises, lors de travaux ayant un impact sur le sol, pour empêcher tout transport de particules de sol par l'eau de ruissellement.

Une entente de bassin a été signée en ce sens entre la MRC des Pays-d'en-Haut, dans les Laurentides, et l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). Les actions de la MRC s'insèrent ainsi au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord. Plusieurs objectifs prioritaires en lien avec ce plan sont ciblés :

- Diminution des apports en sédiments aux plans d'eau
- Préservation des écosystèmes aquatiques et riverains sensibles
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Sensibilisation des citoyens de la MRC et des municipalités locales

Le Plan directeur de l'eau est issu de la concertation de tous les acteurs concernés par l'eau. Il pose un diagnostic, définit les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tout un chacun.

Mesures pour contrer l'érosion

Toute demande de permis pour des aménagements nécessitant le remaniement, le nivellement ou autres travaux du sol doit maintenant être accompagnée d'une description des méthodes qui seront utilisées pour le contrôle de l'érosion. Plusieurs choix s'offrent aux citoyens, entre autres :

- Garder le plus de végétation possible en place lors des travaux
- Ensemencer le plus rapidement possible les endroits où le sol est mis à nu
- Couvrir les tas de terre à l'aide d'une bâche
- Utiliser une toile géotextile ou des ballots de paille sur des terrains à faible pente pour freiner les sédiments



MRC des Pays-d'en-Haut

Travaux ciblés

- Tout déblai et remblai
- Aménagement d'un chemin forestier, d'un chemin privé, d'une allée pour véhicule ou d'un stationnement
- Travaux relatifs à l'aménagement ou à la réfection majeure d'une rue, d'un chemin ou d'une route
- Établissement ou déplacement d'une installation septique ou d'un puits
- Abattage d'arbres, incluant l'enlèvement de souches
- Travaux de construction de bâtiments et d'installation d'équipements connexes

Information et sensibilisation

La MRC publiera bientôt un dépliant d'information sur les méthodes de contrôle de l'érosion destiné aux municipalités locales et à tous les citoyens. De plus, un comité consultatif sur le contrôle de l'érosion est déjà en place. Ce comité, formé de représentants municipaux, de deux organismes de bassin versant travaillant sur le territoire et d'un élu, encadre notamment les actions effectuées par le service des travaux publics des municipalités. On entend également offrir des formations sur les méthodes pour contrer l'érosion des sols.

De son côté, Abrinord s'engage à mettre en œuvre le plan d'action, à apporter son expertise et à faire la promotion de ce dossier au sein de la communauté. L'organisme effectuera également un suivi auprès de la MRC et de ses municipalités locales pour connaître l'état d'avancement du projet dans le contexte de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. Abrinord accompagne les municipalités locales dans la sensibilisation et la mise en place de mesures de contrôle de l'érosion depuis 2008. « Il faut souligner le travail exemplaire de la MRC des Pays-d'en-Haut dans la lutte contre l'érosion », souligne le président d'Abrinord, M. Claude Magnan. « Ces nouvelles mesures auront une influence certaine sur la protection de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Nord », affirme-t-il.

Rappelons, en terminant, que l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord a été désignée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme étant l'organisme responsable de l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau du Québec.

Information :

MRC des Pays-d'en-Haut
M^{me} Brigitte Voss, conseillère en environnement
450 229-6637
bvoss@mrcpdh.org

Abrinord
Entente de bassin concernant les actions de la MRC en matière de contrôle de l'érosion
www.abrinord.qc.ca/gestionbv.html#Entente



En région

Le 4 août 2009 à Mont-Laurier

Des intervenants aguerris ont fait face à la tempête

Par Lise Gariépy

Dans l'après-midi du 4 août 2009, une tornade a fait tournoyer des vents, selon Environnement Canada, de plus de 225 kilomètres à l'heure sur la ville de Mont-Laurier. Cet événement inattendu a nécessité la mise en place d'un centre de coordination pour venir en aide aux citoyens durement touchés par les sursauts de Dame Nature.

Ironie du sort, deux des responsables des mesures d'urgence à Mont-Laurier avaient suivi, en février 2009 à Ottawa, une formation de cinq jours du Programme de formation en gestion des urgences. La directrice des ressources humaines et coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence, M^{me} Joanne Goyette, et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, M. André Rouleau, avaient entre autres vécu une simulation de tornade. « Nous ne pensions jamais vivre un tel phénomène à Mont-Laurier », reconnaît M^{me} Goyette. « Plongés réellement dans le feu de l'action, M. Rouleau et moi avons pu rapidement planifier les mesures à prendre », souligne-t-elle.

Formation adéquate

La formation donnée par le Collège canadien de gestion des urgences portait sur le fonctionnement d'un centre des opérations d'urgence et sur la gestion du lieu d'un sinistre. « Comme j'étais en poste depuis peu à la Direction des ressources humaines, cette formation arrivait à point pour me permettre d'acquérir de nouvelles connaissances en mesures d'urgence », avoue M^{me} Goyette. Ces nouveaux acquis ont ainsi permis de mettre à jour le plan des mesures d'urgence de la Ville et d'en réviser l'organigramme.

Premier événement majeur à Mont-Laurier

Dès les premiers signes apparents de la tornade, une première alarme a été donnée au Service de sécurité incendie de Mont-Laurier par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA). Le directeur du service de sécurité incendie de Mont-Laurier, M. Léon Daviault, et son adjoint, M. Rouleau, ont alors prévenu M^{me} Goyette qui, à son tour, a fait part de la situation au maire, M. Michel Adrien. « La formation suivie en février nous avait permis de constater une carence dans notre système de communication. Ayant alors réglé ce problème, nous avons pu assumer un fort leadership pour nous assurer que toutes les mesures étaient prises par les différents intervenants afin de rétablir dans les meilleurs délais une situation très critique pour les sinistrés », confirme M^{me} Goyette.

Par le passé, les citoyens de Mont-Laurier ont vécu certaines inondations nécessitant parfois des évacuations mineures. À quelques reprises, les intervenants municipaux ont dû mettre en pratique le plan des mesures d'urgence. C'était cependant la première fois que survenait sur le territoire une situation à impact immédiat. La tornade a causé d'importants dommages à certaines résidences, laissant sur son passage des débris de toutes sortes. Les réseaux électrique, téléphonique et de fibres optiques ont aussi été endommagés. « Malgré la période, nous avons pu mobiliser promptement les employés disponibles », souligne M^{me} Goyette. « Certains ont même interrompu leurs vacances pour mettre à profit



Ville de Mont-Laurier

leur expertise », se rappelle-t-elle. Le plan des mesures d'urgence de la Ville ayant été récemment mis à jour, les dirigeants de Mont-Laurier étaient d'autant plus préparés pour la gestion d'un tel sinistre.

Interventions appropriées

Des rencontres avec les intervenants internes et externes, avec les médias et avec les résidents ont eu lieu pour obtenir et donner le maximum d'information aux sinistrés. Six personnes de l'Unité d'urgence de la sécurité civile ont été dépêchées sur les lieux pour prêter main-forte aux dirigeants municipaux. Elles ont aidé la municipalité à organiser l'aide aux personnes sinistrées et ont assuré le lien avec le service de l'aide financière gouvernementale. De plus, le Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle a offert un soutien psychologique pendant et après l'événement tant aux résidents qu'aux travailleurs et intervenants concernés.

Rappelons que la Ville de Mont-Laurier a recouru au Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre par le ministère de la Sécurité publique du Québec au bénéfice des municipalités sinistrées. La Ville a demandé une aide financière pour avoir engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement réalisées à la suite des événements survenus le 4 août 2009.

Information :

Ville de Mont-Laurier
M^{me} Joanne Goyette
Coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence
Tél: 819 623-1221
jgoyette.ville.mont.laurier@lino.com

Ministère de la Sécurité publique
Programme général d'aide financière lors de sinistres
www.msp.gouv.qv.ca/secivile, rubrique Aide financière aux sinistrés,
cliquez sur Liste des sinistres admissibles à un programme d'aide financière
aux sinistrés, Événements survenus en 2009

Collège canadien de gestion des urgences
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/cemc/04pgc_01-fra.aspx



Sur le terrain

Montérégie

Premier exercice des intervenants en recherche et sauvetage

Par Lise Gariépy

Septembre 2009. Quatre étudiants en techniques policières et deux instructeurs manquent à l'appel à la suite d'un exercice de survie en forêt à Roxton Falls en Montérégie. Il n'en faut pas plus pour que soit déclenchée une vaste opération de recherche et sauvetage.

Tel était le scénario d'un exercice organisé par la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, le Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue, la brigade Roxton Falls de Québec Secours, Radio Amateur du Québec inc. ainsi que la Sûreté du Québec. Près de quarante membres d'organisations en recherche et sauvetage ont participé à cet événement fictif qui leur a permis de mettre en pratique différentes compétences et habiletés.

« Il est important de tenir de tels exercices pour permettre aux intervenants en recherche et sauvetage de se côtoyer », souligne le coordonnateur gouvernemental en sécurité civile et sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Michel C. Doré. « Il faut également se réjouir de l'apport du bénévolat dans la société québécoise et souligner le dévouement et la générosité des bénévoles lors de situations d'urgence », mentionne celui qui s'est joint spontanément à une équipe de bénévoles lors de l'exercice.



« En tant que coordonnateur bénévole en recherche et sauvetage du district de la Montérégie, je dois m'assurer que les équipes de recherche et sauvetage de notre région apprennent à mieux se connaître et à travailler ensemble », explique M. Sandy Pyke, du Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue.

Le milieu de la recherche et sauvetage regroupe plusieurs compétences complémentaires qui ne demandent qu'à être exploitées. « De telles rencontres permettent de répertorier les ressources de notre région et ainsi de mieux définir le rôle et les responsabilités de chacun », confirme M. Pyke.

Organisations participantes

- Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie (MSP)
- Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue
- Québec Secours
- Radio Amateur du Québec inc.
- Unité de sauvetage Haute-Yamaska
- Recherche et sauvetage Memphrémagog
- Sûreté du Québec
- Bénévoles « comédiens »

Les objectifs

Cet exercice visait plusieurs objectifs :

- Permettre aux intervenants d'une même région de travailler ensemble.
- Permettre aux nouveaux intervenants d'acquérir les récents standards exigés par la Sûreté du Québec pour se localiser et se déplacer sur un site de recherche (utilisation de GPS, lecture de cartes et d'échelles cartographiques).
- Permettre une mise à niveau des connaissances au sein des divers groupes de bénévoles en situation de recherche et sauvetage.
- Permettre à la sécurité civile de soutenir les bénévoles et de mettre à l'épreuve son équipement de télécommunications.
- Informer les intervenants sur le programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile.
- Cibler les formations additionnelles à la suite d'exercices sur le terrain.

Un contenu diversifié

La portion théorique de la journée s'est déroulée en avant-midi et en début d'après-midi. Les bénévoles ont ainsi pu bénéficier d'une session de révision sur l'utilisation des cartes et des boussoles sur le terrain. Ils ont aussi pris connaissance de la procédure utilisée par la Sûreté du Québec pour l'assignation des secteurs de recherche et pour le positionnement sur le terrain. Pour terminer cette session théorique, les bénévoles ont approfondi les notions de niveau d'alerte, de déploiement, de procédure d'enregistrement sur le site et d'accréditation.

Une expérience à répéter

Cette première intervention commune aura donc permis de cibler les points forts et les points à améliorer. « Nous avons notamment constaté qu'il était nécessaire de mieux structurer la participation des bénévoles afin de mieux définir le rôle de chacun », constate M. Pyke. « Nous tirerons profit des leçons apprises pour l'organisation de l'édition 2010 », conclut-il.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie
M. Charles Gaudet
450 346-3477
charles.gaudet@misp.gouv.qc.ca

Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue
M. Sandy Pyke
450 454-4960
spyke555@yahoo.ca



Sur le terrain

Colloque Géomatique 2009

Le ministère de la Sécurité publique était présent

Par Luc Lessard

Le ministère de la Sécurité publique a présenté les plus récents outils et services de son équipe de géomatique, lors du Colloque Géomatique 2009 qui s'est déroulé les 21 et 22 octobre 2009 au Centre des congrès du Hilton Bonaventure à Montréal.

Organisé par la section montréalaise de l'Association canadienne des sciences géomatiques, ce colloque accueillait plusieurs conférenciers qui ont présenté leurs nouvelles réalisations tout en échangeant sur les tendances à venir.

M. Simon Mercier, représentant du ministère de la Sécurité publique (MSP), y a présenté deux conférences :

1. Les gains de l'utilisation des technologies *Open Source* au ministère de la Sécurité publique
2. Service Web de géolocalisation du ministère de la Sécurité publique

Le ministère était également présent parmi les exposants du Village géomatique gouvernemental qui regroupait les huit ministères présents au colloque.

L'approche préconisée en géomatique au MSP a connu un grand succès auprès de ses partenaires gouvernementaux. Différentes organisations partenaires en sécurité publique ont demandé d'utiliser les services géomatiques Web.

Le MSP s'avère désormais un leader en géomatique au gouvernement du Québec, que ce soit pour le partage de données, la diffusion d'images cartographiques ou pour l'utilisation de services géographiques Web. Une association plus étroite avec ses partenaires permettra d'établir au cours des prochains mois une géocollaboration plus compétitive.

D'autres invités de marque

C'est M. Steve Coast, fondateur de l'*OpenStreetMap Foundation*, qui a donné le coup d'envoi au colloque, lors de la séance plénière d'ouverture. Il a expliqué aux nombreux participants comment contribuer, partager, enrichir, et créer des couches de routes cartographiques par les utilisateurs du Web, et ce, gratuitement.

La conférence de Pierre Lavoie, champion de triathlon, était très intéressante et enrichissante. Cet homme qui, depuis des années, amasse des fonds pour aider à vaincre l'acidose lactique, une maladie héréditaire qui emporte majoritairement les enfants, nous a démontré qu'il est toujours possible de surmonter les défis qui se présentent en les affrontant avec la bonne attitude.

Information :

Association canadienne des sciences géomatiques
www.geomatics2009.com



La géomatique au service des mesures d'urgence

Par Nicolas Gignac

Le colloque de l'Association de la géomatique municipale du Québec (AGMQ) a attiré plus de 200 participants en septembre 2009 à l'Université Laval. Organisé en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique et le Département des sciences géomatiques de l'Université Laval, ce colloque a regroupé les principaux acteurs participant à la planification et au déploiement des mesures d'urgence.

Sous le thème *La géomatique : outil indispensable à la sécurité publique*, la trentaine de conférences au programme ont été réunies sous quatre grands volets :

1. Centres d'urgence 9-1-1
2. Protection civile et sécurité publique
3. Santé et environnement
4. Planification des mesures d'urgence

Les participants ont pu se familiariser avec les dernières applications géomatiques utilisées dans les centres d'urgence 9-1-1 et sur le terrain par les divers intervenants en sécurité civile (pompiers, policiers, ambulanciers et autres).

Soulignons que le ministère de la Sécurité publique a eu une présence remarquable grâce à son kiosque et à quatre conférences présentées par des membres du personnel de la Direction générale de

la sécurité civile et de la sécurité incendie et de la Direction des technologies de l'information :

1. *Projet GéoRISC : Regroupement des informations en sécurité civile* présentée par M^{me} Josée Desgagné et M. Romain St-Cyr
2. La géomatique au service de la sécurité civile prononcée par M. Raynald Chassé
3. *La géomatique dans le projet d'encadrement des centres 9-1-1 et des services d'urgence au ministère de la Sécurité publique : un incontournable* présentée par MM. Nicolas Gignac et Raynald Chassé
4. *Les services Web du ministère de la Sécurité publique du Québec* prononcée par M. Simon Mercier



Information :

Ministère de la Sécurité publique
geomsp.msp.gouv.qc.ca
geomsp@msp.gouv.qc.ca

Association de géomatique municipale du Québec
www.agmq.qc.ca, rubrique *Colloque*



Sur le terrain

Groupe international de gestion des urgences *Le Québec joue un rôle majeur*

Par Jean-Thomas Bilodeau-Fortin

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique du Québec et plusieurs partenaires de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCCQ) ont clairement positionné le Québec comme un joueur important dans la gestion des urgences en Amérique du Nord lors d'un exercice majeur tenu en octobre 2009 à Freeport, dans le Maine.

Organisé par le Groupe international de gestion des urgences (GIGU), l'exercice simulait l'arrivée sur la côte est américaine d'un ouragan dévastateur semblable à l'ouragan Hazel qui avait frappé cette même région en octobre 1954. Cette activité, qui s'est tenue les 20 et 21 octobre 2009, a permis de mettre à l'épreuve les protocoles d'entente qui régissent l'assistance que peuvent se porter les provinces canadiennes et certains États américains lors d'un sinistre.

Moins touché par l'ouragan dans le scénario, le Québec était en mesure d'offrir son aide aux États américains durement touchés et au Nouveau-Brunswick. Alors que les représentants de la DGSCSI participaient aux discussions, d'autres employés de la sécurité civile organisaient au Centre des opérations gouvernementales (COG), à Québec, le déploiement de l'Unité d'urgence de la sécurité civile dans les points chauds hors du Québec.

L'exercice a aussi permis à certains partenaires de l'OSCCQ de tester leur niveau de préparation. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a même simulé de A à Z le ravitaillement d'urgence en eau d'une école primaire américaine accueillant 8 000 réfugiés.

Le gouvernement du Québec a également accepté de prêter à ses partenaires canadiens et américains du personnel d'urgence et de l'équipement lourd. Un déploiement aussi considérable nécessite un important travail de collaboration entre tous les partenaires, notamment pour accélérer le passage des douanes et organiser la prise en charge des intervenants québécois qui sont hors du Québec.



Une partie du contenu des valises d'urgence se trouve sur la table.



Un déploiement réussi

L'exercice aura permis de mettre en valeur le Poste de coordination mobile (PCM) de la sécurité civile et les trousse d'urgence pour le déploiement sur le terrain. Ces trousse, qui contiennent aussi bien une trousse de premiers soins qu'un récepteur satellite, permettent d'ouvrir un centre de coordination en région éloignée ou lors d'interventions sur le terrain. Les organisateurs souhaitaient également tester des moyens de communication de rechange pour l'exercice, par exemple RENIR au Québec, d'autres réseaux d'urgence américains ainsi que les radioamateurs, un défi sur mesure pour le PCM.

Pour augmenter le niveau de réalisme, les organisateurs ont même coupé l'accès Internet qui avait été offert aux participants. C'était sans compter sur les capacités opérationnelles du PCM qui s'est branché par connexion satellitaire pour offrir un service Internet et téléphonique aux participants. C'était la première fois que le PCM était déployé hors du Québec, et l'expérience a été couronnée de succès.

Les trousse d'urgence ont quant à elles permis de mettre en place un petit centre de coordination dans la salle de réception où se tenait l'exercice, déclinant ainsi l'efficacité des intervenants. Les

États américains et provinces membres du GIGU

- Maine
- Massachusetts
- New Hampshire
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Vermont
- Terre-Neuve-et-Labrador





employés présents étaient extrêmement fiers de pouvoir montrer aux participants toute la capacité opérationnelle de la sécurité civile du Québec.

Partage de l'information

Piloté par la *Maine Emergency Management Agency*, l'événement a permis non seulement de revoir les protocoles d'entente entre les partenaires, mais aussi de discuter des enjeux qui préoccuperont les intervenants dans les prochaines années, notamment le partage de l'information. Un constat s'impose lors de la tenue d'exercices ou lors de sinistres majeurs : les organisations de gestion des urgences travaillent avec des systèmes, des procédures et des manières de faire différentes, sans oublier la particularité linguistique du Québec.

Par exemple, au Québec, les intervenants en sécurité civile ont accès à deux outils de gestion de l'information : *Neptune4* et *Géoconférence*. Ces deux outils performants permettent de diffuser l'information opérationnelle à tous les acteurs concernés au Québec. Ils ne peuvent toutefois pas encore communiquer avec les systèmes utilisés ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

L'exercice a ainsi mis en lumière la confusion qui régnait quant aux besoins et aux actions entreprises par tous les participants. Il sera primordial, lors du prochain événement, que toutes les agences soient interconnectées, c'est-à-dire que l'information importante soit transmise à tous.

Tout de même, l'expertise du COG dans son travail de collecte et de gestion de l'information a été reconnue par tous. Puisant toute l'information saisie par les participants dans leurs différents systèmes, le COG a publié un rapport d'événement qui s'est avéré la meilleure synthèse de la situation opérationnelle de l'exercice.

Le Québec se positionne

La collaboration du Québec a été fort appréciée de tous. De plus, la participation de conseillers en sécurité civile à partir du COG et l'implication de partenaires de l'OSCQ ont fait de cet exercice un moment fort important. L'expérience acquise par la délégation québécoise permettra à la DGSCSI d'organiser des exercices similaires pour tester la capacité de réaction des intervenants québécois et d'analyser la contribution de la sécurité civile du Québec à la mise en œuvre de la politique internationale du Québec.

Groupe international de gestion des urgences (GIGU)

Le GIGU est un protocole d'entente international d'aide à la gestion des urgences. Il a été fondé à la suite de l'adoption, en juin 1998, de la résolution 23-5 par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Le groupe se réunit deux fois par année pour des réunions ou des exercices.

Dans le cadre du GIGU, des équipes de la sécurité civile du Québec ont notamment travaillé au Nouveau-Brunswick, au printemps 2008 lors des inondations printanières catastrophiques qui avaient alors frappé la province.

Information :

Groupe international de gestion des urgences
www.iemg-gigu-web.org/index-f.asp

Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique
Volume 5, numéro 1, Hiver – Printemps 2010
Tirage : 5 000 exemplaires

Offert en version électronique :

www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Publications*

Résilience est publié par le Service de l'éducation du public de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de **Résilience** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Résilience

Ministère de la Sécurité publique
Direction de la mobilisation
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

resilience@msp.gouv.qc.ca

(418) 646-6777, poste 40078 ou 1 866 702-9214

Éditrice :

Louise Bisson

Rédactrice en chef :

Lise Gariépy

Rédactrice adjointe :

Karine Lemaire

Comité d'orientation :

Sylvain Tremblay, Myriam Bérubé, Nicolas Marceau

Rédacteurs :

Jean-Thomas Bilodeau-Fortin, Catherine Chamberland, Lise Gariépy, Amélie Genois, Nicolas Gignac, Luc Lessard, Benoît Matte et Amélie Vinet (MSP), Louis Laberge (MRNF), Gaétan Poulin (MTQ), Éric Larrivée (MDDEP), Christine D'Amours (MAMROT) et Louis Melançon (Garde côtière auxiliaire canadienne).

Collaborateurs :

Charles Gaudet, Diane Migneault et Caroline Huard (Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie), Sylvain Tremblay, Jean Savard et Daniel Ladouceur (MSP), Johanne Goyette et André Rouleau (Ville de Mont-Laurier), Sandy Pyke (Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue), Claude Magnan (Abrinord), Brigitte Voss (MRC des Pays-d'en-Haut).

Photo de la page couverture :

Exercice de recherche et sauvetage à Roxton Falls.

Photo : Ministère de la Sécurité publique du Québec

Révision linguistique :

Josée Roy

Direction des communications

Graphisme :

AlainShé

Impression :

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution :

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1718-407X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009



Sur le terrain

Mérite québécois de la sécurité civile 2010

Onze candidats récompensés

Par Lise Gariépy

Onze lauréats ont reçu un Mérite, une Mention d'honneur ou un Hommage lors du 14^e Mérite québécois de la sécurité civile. La cérémonie a eu lieu le 17 février 2010, à l'occasion du Colloque sur la sécurité civile.

Les lauréats 2010

Voici la liste des lauréats pour 2010 ainsi qu'un bref aperçu de leurs réalisations.

Les Mérites



Ville de Mont-Laurier

Catégorie Municipalité • Gestion efficace du sinistre du 4 août 2009 lors du passage d'une tornade sur Mont-Laurier • Mise en application des expériences acquises par les responsables des mesures d'urgence lors d'une formation en gestion des urgences • Participation à un exercice de simulation portant sur le passage d'une tornade en milieu urbanisé.

Ville de Victoriaville

Catégorie Municipalité • Mise en application du plan de sécurité civile adopté en 2007 • Installation de caméras de surveillance à différents endroits publics • Travaux préventifs sur les rivières Nicolet et Gosselin en collaboration avec Hydro Météo • Exercices divers : tornade et accident majeur impliquant le déversement de produits dangereux.

Centre de sécurité civile de Montréal en collaboration avec l'ASCQ et le CRAIM

Catégorie Municipalité • Organisation du Séminaire sur l'aménagement du territoire et risques industriels majeurs associés aux matières dangereuses • Échanges entre les participants et les experts internationaux sur les aspects techniques et administratifs du risque industriel en aménagement du territoire.

Ville de Montréal – Arrondissement de Saint-Laurent

Catégorie Municipalité • Vaste campagne de communication des risques • Préparation à d'éventuels accidents industriels • Guide du citoyen en situation d'urgence • Salon de la sécurité • Présentations de documents au sein des entreprises à risques.

École de politique appliquée (Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke) en collaboration avec la Commission scolaire Des Chênes et l'École Marie-Rivier

Catégorie Entreprise et organisme • Simulation du projet conjoint SOS Catastrophe • Projet basé sur la participation, la sensibilisation et l'information • Activités interactives pour expliquer le rôle du citoyen dans la prévention et la gestion des crises, le rôle des intervenants lors d'une situation de crise et pour constater les contraintes de l'action gouvernementale.

Services Québec

Catégorie Organisation gouvernementale • Dossier de la grippe A (H1N1) • Premier plan de communication d'envergure en gestion du risque • Participation à tous les sous-comités traitant des différents aspects du dossier • Coordination de 68 points de presse nationaux et de 37 points de presse régionaux depuis avril 2009.

Les Mentions d'honneur

M. Guy Lapointe

Catégorie Citoyen responsable ou engagé • Fondateur de Sauvetage canin des Laurentides • Formation des équipes canines partout au Québec • Participation à 65 opérations de recherche et sauvetage comme maître-chien ou gestionnaire de recherche depuis 1993 • Implication dans le développement d'une structure d'équipes de bénévoles en recherche et sauvetage.

MRC de la Matapédia, MRC de Matane, MRC de Mitis

Catégorie Municipalité • Projet pilote pour déterminer les actions à accomplir afin de faire bénéficier les municipalités concernées d'une capacité d'intervention minimale.

Bell Gaz Ltée

Catégorie Entreprise et organisme • Soutien au développement de l'exercice MAIBELL (simulation en salle d'un incendie) • Rôle actif au centre de coordination avec les gestionnaires de site • Arrimage du plan industriel avec le plan de sécurité civile municipal.

Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.

Catégorie Entreprise et organisme • Service permanent de recherche et sauvetage • Réponse aux besoins en matière de service maritime au Québec • Prévention des pertes de vie et des blessures chez les navigateurs.

L'Hommage

M. Joël Chéruet (Gatineau)

Engagement de plus de 40 ans au service de la communauté • Contribution au renforcement d'une culture de la sécurité civile au Québec • Implication dans les milieux municipaux, provinciaux, industriels, communautaires ainsi que dans les milieux d'urgence (ambulanciers, policiers et pompiers) • Consultant auprès de la Ville de Saint-Raymond dans sa volonté de se doter d'une stratégie globale nécessaire à assurer la sécurité de sa population.

Félicitations aux lauréats

Le Mérite québécois de la sécurité civile témoigne de la reconnaissance du gouvernement envers ceux et celles dont les efforts méritoires en sécurité civile ont fait ressortir la mobilisation et l'engagement, la capacité d'intervention et d'adaptation de même que la protection face au risque, la solidarité et la responsabilité.

Information :

Liste des lauréats
www.msp.gouv.qc.ca/secivile,
rubrique *Mérite québécois de la sécurité civile*